



Respect de la procedure contradictoire

Par **emmy75**, le **02/09/2009** à **12:06**

Bonjour,

J'ai assigné au prud'homme mon employeur, j'ai donc transmis les pièces que je vais présenter lors de l'audience prévue le 4 septembre 09 à son avocat ; L'avocat de mon employeur est-il obligé de me transmettre ses pièces également avant l'audience ?

Dans le cas où il serait dans l'obligation d'envoyer ses pièces, et que celui-ci déroge à cette obligation, Ai-je le droit de refuser qu'il les présente le jour de l'audience ?

Je vous remercie pour votre réponse ! (et pour ce forum ...très utile !)

Emmy.